Chronique

UN ÉDITEUR D'AUTREFOIS : LADVOCAT

Il est indéniable que le commerce du livre est l'un des plus touchés par la crise actuelle. Après avoir connu d'admirables années où tout ce qui paraissait se vendait, les éditeurs savent maintenant, hélas! ce que sont les vaches maigres. Ils le savent d'autant plus que le livre a toujours été par excellence la marchandise dont la vente subit immédiatement le contre-coup des événements sociaux.

Ce n'est pas la première fois, comme l'on pense, que des remous économiques ou politiques provoquent la mévente des œuvres littéraires. Les premières années du dix-neuvième siècle avaient pu s'en apercevoir : chaque révolution amena des faillites d'éditeurs plus ou moins importants. Celle qui fut la plus retentissante et qui causa le plus grave préjudice aux écrivains fut incontestablement la ruine du libraire Ladvocat qui suivit les événements de 1830.

Lorsqu'on étudiera l'histoire des grands éditeurs qui reste à écrire, une place de choix devra être réservée à Ladvocat. Par son goût, sa perspicacité, sa passion du risque, il représente exactement l'éditeur audacieux qui ne mise que sur du neuf, soit des auteurs jeunes, inconnus, soit des formules inédites de littérature ou d'art, soit des ouvrages anciens remis à la mode.

Doué d'un flair incontestable, il sait discerner dans l'amas des manuscrits qu'on lui soumet le livre qui plaira au public, celui qui répond le mieux aux préoccupations de l'instant, à l'air ambiant. Quelque original que soit ce livre, il s'en empare, il en fait son bien, sa chose, il risque sur lui toute sa fortune s'il le faut, il le défend avec une ardeur incroyable et il finit par l'imposer à sa clientèle.

Si l'on ajoute que, par ailleurs, Ladvocat était le plus séduisant et le plus généreux des commerçants, qu'il avait l'abord facile, la main largement ouverte et même « la générosité chevaleresque », comme dit un de ses contemporains, on se doute de la popularité qu'il acquit parmi ses auteurs, petits et grands.

Sa fortune fut rapide, presque foudroyante. En dix ans, il conquit le marché de Paris, mais à une époque assez ingrate, avant les grands succès de l'école romantique, en sorte que son nom ne demeura pas attaché aux poètes de cette école, comme celui de Urbain Carrel, de Gosselin, et, surtout, de Renduel.

Ladvocat débuta par un modeste commerce de librairie. Pressentant bientôt l'engouement dont allaient bénéficier les hommes et les choses du premier Empire, il se risqua à publier un opuscule en vers d'un ex-lieutenant de la garde, *Emploi de ma demi-solde,* lequel, à sa grande stupéfaction, se vendit à plus de vingt mille exemplaires! Le filon paraissait bon, il fallait l'exploiter. Aussitôt il lança une notice sur *le Champ d'asile* qui fit le tour de la France et lui rapporta une petite fortune. Sentant le vent en poupe, il s'établit au Palais-Royal dans la partie la mieux achalandée des Galeries de bois, y ouvrit boutique et fit tout de suite figure de notable commerçant.

Le premier Empire avait commencé de l'enrichir, les chants de la « nouvelle école » allaient faire le reste, représentés, cependant, par un bien pâle poète, Casimir Delavigne avec ses *Messéniennes*. Celui-ci, débutant inconnu, était venu, un beau matin, apporter son manuscrit à Ladvocat qui flaira le grand succès et accepta d'éditer l'ouvrage en brochure. Bien que mises en vente à un prix assez cher, elles s'enlevèrent, à peine parues.

Ce fut un triomphe pour l'auteur et un triomphe pour l'éditeur. *Les Messéniennes* plurent infiniment dans l'entourage du duc d'Orléans et Ladvocat reçut le titre de « libraire du duc de Chartres ». En même temps, son commerce prospérait, son magasin était devenu la librairie en vogue et s'emplissait chaque jour de la clientèle la plus élégante.

Enhardi par ces premiers succès, résolu à conquérir la fortune coûte que coûte, il faisait feu de toutes pièces et annonçait en même temps ou à peu près et pêle-mêle, les *Odes et ballades* de Victor Hugo, deux romans de Charles Nodier, des poésies de Casimir Delavigne, les œuvres complètes de Shakespeare dans une nouvelle traduction, l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, les poésies de Byron, les œuvres complètes de Gœthe et de Schiller, et on ne sait combien de romans dus à de jeunes auteurs.

Il ne suffit pas d'éditer des livres, il faut encore les vendre, et, pour les vendre, rien ne vaut la publicité. Il semble bien que Ladvocat ait été le premier éditeur français qui se soit avisé de cette vérité et ait tenté d'en faire l'application pratique. La réclame littéraire dans les journaux étant encore dans l'enfance, c'est par la parole qu'il résolut de convaincre les journalistes chargés de la critique des livres.

Heureux critiques! Jamais, en vérité, ils ne furent choyés, adulés, encensés comme en ces temps fabuleux par celui qu'on appelait déjà le « roi des éditeurs ». Chaque jour, au début de l'après-midi, il sautait dans son tilbury jaune à filets noirs et il se rendait dans tous les endroits où se fabriquait la copie du lendemain, et où il pouvait être assuré de rencontrer de bons rédacteurs, décidés à insérer de bons comptes rendus de ses dernières éditions.

Tour à tour, le *Constitutionnel*, le *Journal des débats*, le *Courrier français*, la *Quotidienne* le voyaient arriver, toujours aimable et alerte, la physionomie avenante, le sourire franc, la poignée de main chaude. Il avait des exemplaires de ses nouveaux livres plein les poches, il les distribuait à la volée avec un mot aimable, un compliment. Il ne négligeait pas non plus la petite presse, passait du *Miroir* à la *Pandore* et au *Mercure de France*, glissant un écho ici, une confidence là, une indiscrétion ailleurs.

En quelques mois il devint célèbre parmi les écrivains. Un murmure flatteur l'accueillait maintenant à son arrivée, on s'empressait autour de lui, on se répétait le mot de Jules Janin à son sujet : « C'est le premier éditeur qui ait fait vivre l'homme de lettres. » Tous les jours il déjeunait au « Rocher de Cancale » et il dînait au « Café de Paris ». Prétexte tout trouvé pour traiter les critiques et les journalistes : Malitourne, Romieu, Merle, trois polygraphes qui emplissaient de leur prose tous les journaux, étaient ses commensaux habituels. Ladvocat faisait mieux que d'être aimable : il nourrissait!

Bientôt sa renommée s'étendit, il devint une personnalité parisienne. Une pièce jouée aux Variétés, en 1824, *l'Imprimeur sans caractère* ou *le Classique et le Romantique*, le mit en scène dans le rôle du libraire Satiné que jouait Brunet. Ce libraire fashionable était mis au goût du jour et l'acteur avait copié la silhouette de Ladvocat : « Chapeau de soie, gilet de poil de chèvre, cravate à l'anglaise, redingote à manches de gigot, pantalon à larges plis et le lorgnon que l'éditeur faisait voltiger au bout de ses doigts. » Enchanté d'une telle publicité, ce dernier envoya un de ses vêtements et une de ses badines à Brunet pour que la ressemblance fût plus complète encore.

Parvenu ainsi à la quasi-célébrité, Ladvocat résolut de quitter le Palais-Royal, jugé par lui trop mal fréquenté pour un libraire à la mode et de s'installer sur les quais. Il trouva une belle boutique quai Malaquais, à l'angle de la rue des Saints-Pères, et y transporta son commerce. Toujours soucieux de publicité, il loua un mur à côté de son magasin et y fit peindre en grandes lettres les noms de ses auteurs. Mais un de ses voisins, marchand de vins en gros, en fit autant pour ses crus, et Pontmartin rapporte malicieusement dans ses *Mémoires* que les passants s'amusaient à établir de secrètes harmonies entre les auteurs et les vins : « Chateaubriand faisait face au champagne grand mousseux; Lamartine au mâcon; *les Messéniennes* au malvoisie; les *Contes d'Espagne et d'Italie* au xérès et au marsala. » Peu importait à Ladvocat qu'on rît de ses initiatives pourvu qu'on en parlât!

C'est sur le quai Malaquais qu'il lança son entreprise des œuvres complètes de Chateaubriand paraissant en livraisons et devant former une trentaine de volumes, qui fut la plus grosse affaire d'édition avant 1830. On se redisait tout bas le prix énorme (500,000 francs, affirmaient les uns, 100,000 seulement, rectifiaient les autres) qu'avait reçu l'auteur des *Martyrs* pour autoriser cette publication. Et l'on parla longtemps du banquet offert par Ladvocat en l'honneur de son grand homme, tous les publicistes groupés autour d'une table, face à l'auteur de *René*, que beaucoup exécrait, tandis que Chateaubriand promenait sur eux un regard du plus parfait mépris, et que l'amphytrion, triomphant, s'enivrait de cette soirée, le plus beau jour de sa vie.

Cependant, désireux de suivre la mode et de servir à sa clientèle la nourriture intellectuelle qu'elle demandait, Ladvocat s'enquit bientôt de mémoires à publier. On était tout à l'histoire et les souvenirs plus ou moins authentiques surgissaient à droite et à gauche. Ne serait-il pas plus simple, dans ces conditions, songea notre homme, d'en faire fabriquer par un journaliste habile? Il s'en ouvrit à Malitourne, son confident, écrivain à la plume facile, que cette idée amusa. Le hasard les servit en les mettant sur la route d'une certaine Ida de Saint-Elme, femme d'une cinquantaine d'années, tombée dans la misère, qui prétendait avoir connu les hommes les plus en vue du Directoire et de l'Empire et les coucher tout vifs dans des mémoires qu'elle écrirait. Sur la rive gauche, où elle était fort connue, on l'avait surnommée « la Veuve de la grande armée ».

Malitourne s'aboucha avec elle dans le petit café près de l'Odéon où elle allait chaque soir, et lui demanda de venir conter ses histoires chez Ladvocat. On lui offrit le vivre et le couvert, et, chaque jour, elle fut tenue de remettre huit pages de souvenirs. Malitourne, aidé de Charles Nodier, d'Amédée Pichot et de plusieurs autres nègres de moindre importance, mettait aussitôt en français les élucubrations de cette demi-folle dont les anecdotes étaient vraisemblables et fort amusantes.

C'est ainsi que furent fabriqués les *Mémoires d'une contemporaine*, qui connurent un succès vraiment prodigieux, et dont les huit gros volumes s'enlevèrent à la fin de 1829.

Hélas! la révolution de Juillet survint qui bouleversa toutes choses. Dans le fracas des événements politiques, la chose littéraire s'éclipsa, les livres cessèrent de se vendre, et Ladvocat, qui avait pris de gros engagements, ne put les tenir. Il s'écroula, entraînant avec lui le bataillon de publicistes et d'écrivains qu'il faisait manger.

Il fut ruiné, mais il continua de porter beau. On le vit toujours aux premières avec ses gants blancs, sa redingote impeccable et ses gilets. Seulement, dans les couloirs, de plus en plus on s'écartait de lui : il avait cessé d'être le banquier des hommes de lettres pour devenir un simple quémandeur, une « hirondelle », dirions-nous aujourd'hui. La maladie acheva de le terrasser, et celui qui avait été à Paris un des plus gros commerçants du livre mourut à l'hôpital Saint-Louis.

JULES BERTAUT.

A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

M. P.-E. Flandin, président du conseil, a reçu, hier après-midi, le président et le bureau du Conseil général de la Seine, avec lesquels il a eu un long entretien concernant non seulement les questions intéressant Paris et la banlieue, mais la situation politique générale, la crise économique et le chômage.

Le président du conseil a reçu, d'autre part, M. Germain-Martin, ministre des finances, et M. Rivollet, ministre des pensions.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

SÉANCE DU LUNDI 26 NOVEMBRE

LE BUDGET DE 1935

M. Fernand Bouisson, président, ouvre la séance à 15 heures. La Chambre adopte plusieurs projets et propositions de loi d'intérêt secondaire ou local inscrits à son ordre du jour sous réserve qu'il n'y ait pas débat, notamment un projet de loi « tendant à imposer l'obligation du tout-à-l'égout ». Puis elle reprend l'étude du projet de budget pour 1935.

Marine marchande

Le budget de la marine marchande est mis en discussion. *M. Henri Tasso,* socialiste, président de la commission, ne nie pas que la loi votée cette année pour venir en aide à l'armement n'ait pas donné certains résultats ; il n'en regrette pas moins que le gouvernement n'ait pas le moyen de diriger utilement l'armement et, surtout, que l'on réduise les crédits de personnel qui lui permettent d'exercer son contrôle. D'autre part, il estime que la loi sera finalement inopérante si l'on ne fait rien pour défendre nos compagnies de navigation contre la concurrence des compagnies étrangères. Allons-nous laisser notre ligne d'Indochine passer sous pavillon italien ? Pourquoi n'appliquons-nous pas à toutes nos possessions le régime du monopole de pavillon ?

L'orateur insiste sur la nécessité de rajeunir notre flotte en la dotant de cargos rapides et neufs. Il expose les doléances des officiers, et proteste contre la suppression de certaines lignes qui, tout en étant déficitaires, sont d'intérêt national, et sont, d'ailleurs, subventionnées. En terminant, il se fait l'avocat des « gens de mer ». (Applaudissements.)

M. Candace (Gauche radicale, Guadeloupe), lui aussi, reconnaît les heureux effets de la loi sur l'aide à l'armement : le tonnage désarmé a diminué de 90,000 tonnes. Cependant la crise subsiste. La loi de huit heures, qui n'est pas appliquée à l'étranger, met notre marine en état d'infériorité ; notre politique de protection à outrance la gêne considérablement ; la taxation de toutes les matières premières dont elle a besoin risque de la paralyser. Notre politique maritime n'est pas conjuguée avec notre politique commerciale et coloniale. La marine italienne est à la veille de supplanter complètement la nôtre. L'orateur espère que le gouvernement mettra tout en œuvre pour redresser cette situation sans oublier le rôle important que notre marine marchande doit pouvoir jouer en cas de guerre. (Applaudissements.)

M. Lebret (socialiste de France, Seine-Inférieure) appelle l'attention de la Chambre sur les conséquences d'une décision interministérielle d'octobre 1933 interdisant de passer des commandes de l'Etat à certains chantiers de constructions navales.

M. Blancho (socialiste, Loire-Inférieure), l'interrompant, fait observer que les conclusions de l'enquête du conseil national économique formaient un tout et tendaient à l'établissement d'un programme de constructions qui tînt compte des intérêts de tous les travailleurs.

M. Lebret remarque que c'est de cette enquête que s'est inspiré, en octobre 1933, M. Frot pour prendre ses décisions, et que, depuis, le chômage n'a fait qu'augmenter.

M. Frot (isolé, Loiret) intervient pour revendiquer la responsabilité des décisions en question et fournir quelques explications.

M. Lebret regrette que ces décisions aient été prises sans que le Parlement eût été consulté, et que, seuls, aient été frappés les chantiers de Normandie. Il craint que, bientôt, des centaines de familles soient jetées sur le pavé, et prie le gouvernement d'intervenir.

M. Midol (communiste, Seine-et-Oise) expose les revendications des équipages et celles des marins-pêcheurs.

M. Léon Meyer (radical socialiste, Seine-Inférieure) se déclare entièrement d'accord avec M. Lebret : il ne peut admettre, en effet, que l'Etat ait le droit de condamner à mort certains chantiers ou de les obliger à fusionner, ni que des commandes soient passées à l'étranger par la marine militaire alors qu'il y a chez nous tant de chômeurs.

On entend encore *M. Guy La Chambre* (Gauche indépendante, Ille-et-Vilaine) qui s'intéresse aux commis de l'inscription maritime ; *M. Le Bail* (radical socialiste, Finistère) qui décrit la misère des pêcheurs ; *M. Desgranges* (isolé, Morbihan) qui plaide la cause des orphelins des marins ; *M. L'Hévéder* (socialiste, Morbihan) qui engage une controverse avec *M. Malingre,* rapporteur, et avec *M. Germain-Martin,* ministre des finances, sur les charges fiscales imposées aux petits pêcheurs ; *M. Tristan* (indépendant de gauche, Morbihan) qui signale la crise de l'industrie des conserves ; *M. Albertin* (socialiste, Bouches-du-Rhône) qui proteste contre « cette forme de patriotisme qui consiste, pour certains armateurs, à faire construire leurs navires à l'étranger », et contre la disparition prochaine de certains chantiers de sa région ; enfin *M. Rimbert* (radical socialiste, Seine-Inférieure) qui critique le fonctionnement du crédit maritime, et réclame des avantages en matière de fiscalité et de transports pour les industries vivant de la pêche.

M. Piétri, ministre de la marine militaire, répondant aux questions posées par certains orateurs, notamment par M. Léon Meyer, explique que les sociétés de Dordrecht et de Ruhrort, auxquelles il a été fait allusion, sont, en réalité, l'une sous un nom hollandais, l'autre sous un nom allemand, des sociétés françaises qui ont dû se conformer à la législation étrangère, et qui assureraient en permanence les réparations de la flottille du Rhin. Or, en 1933, à la demande du ministère des travaux publics, il a été décidé que, pour le matériel flottant destiné aux ports, on ferait appel à ces sociétés. La marine militaire s'est bornée à commander à Dordrecht la coque d'un chaland à clapets automatiques, représentant quelques centaines de milliers de francs. Néanmoins, le ministre tiendra compte des observations de M. Léon Meyer : désormais, le matériel de dragage sera entièrement construit en France.

M. Léon Meyer prend acte des déclarations du ministre de la marine militaire.

La suite du débat est renvoyée à une séance de nuit.

La séance est levée à 19 h. 5.

SÉANCE DE NUIT

A 21 heures, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson,* la Chambre reprend la discussion du budget de la marine marchande.

M. Elbel (radical socialiste, Vosges) critique la surtaxe exceptionnelle de 4 0/0 sur le produit des douanes, surtaxe qui est affectée à l'armement libre, et alimente ainsi la « ruineuse et infernale course aux armements économiques ».

M. Appell (radical socialiste, Manche) proteste contre la présence, dans le plus beau bassin de radoub de Cherbourg, de l'épave de l'*Atlantique*.

M. Le Pévédic (républicain du centre, Morbihan) se plaint des difficultés que rencontrent les inscrits maritimes pour obtenir leurs pensions, et demande au gouvernement de soutenir énergiquement notre marine de commerce. *M. Tasso* prie le ministre de saisir le plus tôt possible les commissions compétentes des demandes de crédits nécessaires pour la mise en service de la *Normandie* ; d'autre part, il expose les revendications du personnel de la Compagnie transatlantique.

DISCOURS DE M. WILLIAM BERTRAND

MINISTRE DE LA MARINE MARCHANDE

Les chapitres de son budget ayant été adoptés, *M. William Bertrand,* ministre de la marine marchande, monte à la tribune pour répondre aux questions qui lui ont été adressées. S'expliquant tout d'abord sur l'application de la loi sur l'armement, il montre, par des chiffres, qu'elle a produit d'heureux effets : au 15 juillet, 717,000 tonnes étaient désarmées ; il n'y en avait plus que 586,000 au 15 octobre ; si l'on tient compte des bateaux vendus ou démolis, on voit que 81,000 tonnes ont été réarmées. L'orateur comprend fort bien les appréhensions de M. Elbel devant la course aux armements économiques : mais, qui voit le moyen de sortir de ce « tourbillon » ? Nous sommes obligés de « faire comme les autres ». Il est vrai que la loi est faite pour deux ans : d'ici là, la crise sera peut-être terminée.

Plusieurs orateurs se sont plaints des réductions de crédits : c'est là le « drame » des ministres « techniques », pris entre le désir de secourir des misères navrantes et la nécessité de sauvegarder nos finances.

Le ministre, après avoir indiqué qu'il défendait utilement notre marine marchande dans toutes les négociations commerciales, montre qu'il n'est nullement opposé, bien au contraire, à un régime de faveur assurant le fret colonial au pavillon français. Nul plus que lui ne souhaite le rajeunissement de notre flotte, mais il faudrait pouvoir trouver des capitaux; il regrette, lui aussi, la suppression de certaines lignes, mais il n'est pas facile de « concilier une politique d'économie et une politique de prestige ». En ce qui concerne le personnel des compagnies, il a déjà fait un arbitrage satisfaisant et en prépare un second.

Pour la *Normandie*, il faudra un projet de loi en vue de financer, non l'exploitation — les 150 millions de subventions y suffiront — mais la construction : il s'agira d'une somme de l'ordre de 800 millions. C'est aussi une question de financement qui se pose pour le *De-Grasse*.

Arrivant à la question des chantiers, M. William Bertrand rappelle les circonstances dans lesquelles est intervenue la décision du 18 octobre 1933, qui, loin d'être un « ukase », s'est inspiré d'un esprit de protection à l'égard des travailleurs et des chantiers eux-mêmes, et a dû tenir compte des desiderata du conseil national économique, des enquêteurs, de la commission des finances et du consortium des chantiers. Cette décision, a-t-on dit, est illégale : la question est pendante devant le Conseil d'Etat.

Le ministre fournit encore des explications sur la situation des commis de l'inscription maritime et celle des mareyeurs, et sur les allocations pour charges de famille. Il indique que l'on ne peut toucher à l'épave de l'*Atlantique* tant que le procès entre les assureurs et la compagnie n'est pas terminé. Pour les sardines, il a obtenu un faible relèvement des droits de douane; d'ailleurs, sous peine de perdre le bénéfice de certains accords, il doit se montrer prudent en ce domaine. Après avoir traité la question de la Caisse de compensation des marins, il termine en assurant l'Assemblée de son désir d'étroite collaboration. (Applaudissements.)

Après une courte réplique de *M. Lebret,* à qui les explications du ministre sur les chantiers n'ont pas donné satisfaction, le budget de la marine marchande est adopté.

Marine militaire

Sans désemparer, la Chambre aborde l'examen du budget de la marine militaire.

M. Jacques Stern, rapporteur, félicite le gouvernement d'avoir pu, malgré la crise, présenter une masse de dépenses sensiblement égale à celle de 1934. Il rappelle toutefois que le budget de la marine militaire a, depuis trois ans, subi des amputations s'élevant à 480 millions.

On avait pensé, ajoute-t-il, qu'un battement d'une tranche et demie permettrait de réaliser dans les meilleures conditions techniques la reconstitution de notre flotte. Ce battement est maintenant d'au moins deux tranches et demie. L'annuité, calculée pour un effort moyen de 35,000 tonnes par an, a été abaissée de 1,150 à 850 millions. Pour achever le programme envisagé, le gouvernement devra donc trouver les moyens financiers nécessaires pour combler le retard que nous avons.

La sécurité du pays est à ce prix.

En face des armements de certains pays, notamment de l'Italie et de l'Allemagne, nous ne devons pas oublier qu'il nous reste une marge nous permettant de construire, d'ici la fin de 1936, deux « 35,000 tonnes ». D'autre part, tout en restant fidèle à notre idéal de paix, notre pays doit envisager la situation que créerait la dénonciation du traité de Washington. (Applaudissements.)

M. Gounin (socialiste de France, Charente) plaide la cause des ouvriers des arsenaux.

M. Brémond (républicain socialiste, Var) réclame des explications sur la nouvelle répartition de nos forces navales; il souligne les avantages d'une base comme celle de Toulon et l'intérêt vital que nous avons à tenir notre place en Méditerranée.

M. Le Cour Grandmaison (indépendant, Loire-Inférieure), tout en reconnaissant que, du fait des progrès de l'aviation, nos bases méditerranéennes ne sont plus ce qu'elles étaient jadis, ne peut admettre que Toulon et Bizerte « aient fait leur temps » et qu'il faille déplacer nos bases : en effet, les futurs progrès de l'aviation rendraient cette mesure inutile. A son avis, nous devons donc améliorer directement et indirectement la protection des bases fixes actuelles, et créer des bases flottantes que leur mobilité rendraient moins vulnérables. Aussi bien, une guerre avec l'Italie devient chaque jour plus improbable.

M. Cadoret expose les résultats des enquêtes auxquelles a procédé la commission, qu'il préside, et remercie le ministre d'en avoir tenu compte en ce qui concerne les réserves de combustible liquide et de munitions. Il le prie de hâter l'achèvement de l'Ecole navale et de faire, à Toulon, du point de vue des œuvres sociales, le même effort qu'à Brest et à Lorient.

Techniquement, le problème du désarmement lui semble insoluble. Pour éviter la course aux armements et sa conséquence : la guerre, il préconise un accord avec l'Angleterre et l'Italie.

Parmi les problèmes urgents qu'il signale au ministre, M. Cadoret insiste sur celui du remplacement, en Méditerranée notamment, des navires légers de reconnaissance par les hydravions et les autogyres. (Applaudissements.)

M. L'Hévéder (socialiste, Morbihan), intervient au nom des habitants de Lorient et des ouvriers des arsenaux.

M. Appell se préoccupe de l'exécution rapide des travaux de constructions neuves :

Pour aboutir à un tel résultat, indique-t-il, il faudrait 1 milliard 200 millions là où on nous en propose 778 millions. Il en résultera inévitablement un retard préjudiciable tout d'abord à la défense nationale et qui peut entraîner d'autre part la nécessité de revenir à des crédits d'engagement, qui grèveront les budgets de l'avenir.

Au surplus, les événements extérieurs laissent prévoir que de nouvelles tranches se révèleront bientôt indispensables. Je demande donc au moins au gouvernement de solliciter les crédit nécessaires suffisamment à temps pour que ces programmes nouveaux soient votés en temps utile.

En second lieu, le député de Cherbourg prie le ministre de prendre les mesures qui permettront le dégagement des cadres, actuellement pléthoriques, de la marine. Est-il admissible qu'un lieutenant de vaisseau ne passe capitaine de corvette qu'à 45 ans, alors que la loi des cadres prévoyait 37 ans ? (Applaudissements.)

M. Joude (isolé, Finistère) étudie la situation du personnel ouvrier, à qui il regrette que l'on ait appliqué la politique des décrets-lois.

Les 16 premiers chapitres du budget de la marine militaire sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain matin.

La séance est levée à minuit.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier après-midi le ministre de France à Riga; les préfets du Loiret et de la Marne; le président et les membres du bureau de la Fédération nationale des sociétés de culture physique, de tir et des sports: le député-maire d'Enghien, le commandant Vermeersch.

M. Edouard Herriot à Lyon

M. Herriot est arrivé hier à Lyon. Il s'est rendu ausitôt à l'hôtel de ville, pour recevoir les chefs de service de l'administration municipale. Le maire de Lyon a tenu son audience habituelle des lundis et présidé une séance de commission générale du conseil municipal.

Au ministère de la justice

M. Georges Pernot, garde des sceaux, a reçu hier une délégation du bureau de l'Association nationale des avocats, composée de : Mes Louis Sarran, président, ancien membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris; Jean Appleton, président fondateur; Rodanet, ancien président; Alcide Delmont, député, ancien ministre; M. de Courtois, sénateur; Mes Jovart, ancien membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris; Charles Mathiot, Robert-Martin, secrétaire général.

La délégation s'est entretenue avec le garde des sceaux d'un certain nombre de questions à l'ordre du jour. Elle a assuré le ministre du désir de tous les avocats de France de collaborer à l'œuvre qu'il a entreprise de redonner au pays une entière confiance dans la justice.

Cumul de traitements publics et de rémunérations privées

M. Marcel Régnier, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

J'ai été saisi de vives réclamations contre les fonctionnaires et agents communaux qui, en dehors de leurs fonctions administratives, se livrent à d'autres occupations également rémunérées.

A cette époque de crise économique où tout doit être mis en œuvre pour réduire le chômage, ces réclamations sont des plus justifiées. Au surplus, les fonctionnaires et agents des administrations publiques qui exercent des professions commerciales ou qui mettent leur activité au service d'intérêts privés, alors qu'ils se doivent entièrement à la collectivité qui les rétribue, se rendent coupables d'abus regrettables qu'il est nécessaire de réprimer, ne serait-ce que pour éviter aux intéressés de se trouver placés dans une situation délicate au cas où les intérêts de leurs administrations viendraient à se trouver en conflit avec ceux de leurs employeurs occasionnels.

M. le président du conseil a, par une circulaire récente, invité les services publics de l'Etat à veiller à ce que les fonctionnaires s'abstiennent de toute activité étrangère à leur emploi. Il ne saurait échapper aux autorités et aux assemblées locales qu'il serait opportun et désirable, dans un intérêt social, de prendre également, en ce qui les concerne, les mêmes mesures.

Vous ne manquerez pas de recommander aux municipalités de votre département de veiller, par les moyens qui leur paraîtront les plus efficaces, à ce que l'entrée sur le marché du travail des fonctionnaires ne vienne pas concurrencer les salariés du commerce et de l'industrie.

Les fonctionnaires et agents municipaux devront également s'abstenir, ainsi que l'ont recommandé à plusieurs reprises quelques-uns de mes prédécesseurs, d'exercer des professions commerciales de nature à préjudicier au commerce et à l'industrie libres.

Bien entendu, ces prescriptions ne sauraient s'appliquer aux agents communaux qui n'exercent qu'accessoirement et d'une manière intermittente des fonctions municipales, le salaire d'appoint que leur procure l'exercice de ces fonctions accessoires étant généralement insuffisant pour leur permettre de subvenir entièrement à tous leurs besoins.

Le ministre de l'intérieur,
MARCEL RÉGNIER.

Révocation d'un commissaire de police

Par arrêté du ministre de l'intérieur, M. Marteau, commissaire de police à Arras, est révoqué de ses fonctions pour faute professionnelle.

3. — LE TEMPS. — 28 novembre 1934

Une mise au point de la France mutualiste

M. de Barral, directeur général de la France mutualiste, communique la note suivante :

Quelques journaux ont publié certains commentaires sur l'audition par la commission d'assurances sociales de la Chambre de M. Mercey, actuellement inculpé et sous les verrous, pour complicité de malversations relevées à la charge de sociétés qui ont gravité autour de la France mutualiste.

M. Mercey, qui avait organisé avec M. Beck, également détenu, plusieurs de ces sociétés, essaye de se défendre en tentant de faire partager sa responsabilité par tous les administrateurs de la France mutualiste.

Il convient de bien préciser que ce sont les membres actuels du conseil d'administration de la France mutualiste qui, après une enquête *remontant à plus d'un an*, ont déposé une plainte contre tous ceux qui s'étaient rendus coupables ou avaient commis des malversations à leur insu, notamment à l'aide de faux.

L'instruction actuelle est loin d'être terminée et d'autres inculpations sont prévues d'ici peu de temps.

D'ailleurs, la commission d'assurances sociales de la Chambre est d'accord pour l'indispensable renflouement de la France mutualiste. D'autre part, le ministre du travail, dans un communiqué tout récent, indique qu'il a fait pleine confiance à la direction actuelle de la France mutualiste.

Cette confiance se manifeste d'ailleurs très nettement de la part des adhérents, puisque, à l'heure actuelle, pour les trois premiers trimestres de 1934, près de 100 millions de cotisations ont été recueillis.

A propos des films d'actualités

La préfecture de police communique :

Un journal a publié, dimanche matin, en lui donnant l'apparence d'une circulaire, le texte d'une note soi-disant adressée par la préfecture de police aux commissaires d'arrondissement.

On sait que, pour permettre la publication rapide des films d'actualité, ceux-ci sont dispensés de la censure préalable. Mais de tout temps l'administration qui a, entre autres devoirs, celui d'assurer le bon ordre dans les salles de spectacles, est intervenue dans cet esprit auprès des directeurs de cinéma pour leur demander de supprimer ou de modifier les films dont la projection donne lieu à des manifestations ou à des incidents répétés.

Ces instructions sont renouvelées chaque fois qu'il est besoin et l'ont été, cette fois encore, dans la forme usuelle. Vérifications faites, un seul des agents chargés de les transmettre a employé les termes qui ont été reproduits. L'addition en tête de ce texte par le journal qui l'a publié des mots « préfecture de police à MM. les commissaires d'arrondissements » entre guillemets en modifie tout à fait le caractère.

A L'HOTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE

M. Contenot préside.

Le chômage et l'aide aux artistes. — La plus grande partie de la séance est consacrée à la discussion de la question de M. Jean Ferrandi sur les mesures que compte prendre l'administration pour venir en aide aux travailleurs intellectuels (artistes et artisans) atteints par la crise économique et auxquels la législation actuelle ne permet pas de recevoir une indemnité de chômage.

Cette question est développée avec beaucoup de chaleur par le conseiller de Notre-Dame-des-Champs qui cite des cas de misère particulièrement douloureux. L'assemblée l'applaudit chaleureusement comme elle applaudit aussi M. Georges Prade qui souligne la responsabilité de la ville de Paris dont « le devoir est de venir en aide aux travailleurs de l'art et de la pensée et qui n'a pas le droit de perdre une main-d'œuvre incomparable ».

M. Jean Ferrandi soumet au Conseil un projet de délibération invitant le préfet de la Seine à saisir le plus tôt possible le Conseil d'un mémoire ayant pour objet :

1° De doubler la dotation annuelle des secours distdibués par les bureaux de bienfaisance dans le but de venir plus largement en aide aux intellectuels en chômage;

2° De porter de dix à vingt le nombre des bourses attribuées par la ville de Paris à des personnalités ayant rendu d'éminents services aux lettres, sciences ou arts français;

3° De se procurer, sur emprunt, une dotation de 30 millions destinées à l'achat direct d'œuvres d'art à des artisans ou artistes fançais;

4° De porter à 500,000 francs les crédits alloués annuellement à la 4e commission pour achat d'œuvres d'art.

Aussi bien, le Conseil est unanime à faire le meilleur accueil à cette proposition ainsi qu'en font foi les déclarations et les suggestions de nombreux conseillers : MM. Gillouin, Nastorg, Charles Bonnet, Léon Riotor, Roéland, André Puech, Georges Thomas, Pinelli (qui voudrait voir remettre en honneur à Paris les enseignes peintes et sculptées), Raoul Brandon, Chausse, Castellaz, Georges Contenot.

Ce dernier, au titre de rapporteur de la commission de l'aide aux artistes donne au Conseil les explications les plus claires et les plus complètes sur l'emploi qui a été fait de l'emprunt de 10 millions (réduit à ce chiffre par le gouvernement) au profit des artistes et artisans, la somme ayant été répartie dans la proportion d'un quart pour les artistes et trois quarts pour les artisans. A cette heure, le total des dépenses engagées au titre des travaux intéressant les artistes, s'élève à 2,195,102 francs et celui des dépenses engagées pour les travaux intéressant les industries d'art à 6,557,165 francs. Par ailleurs, des commandes de travaux artistiques et de travaux d'artisanat sont actuellement en cours ou à l'étude. Leur montant s'élève à 298,419 francs pour les artistes et 949,311 francs pour les artisans.

Tout en rendant hommage à la haute conscience avec laquelle M. Contenot s'est acquitté de sa tâche, le Conseil est unanime — et M. Contenot lui-même — à estimer qu'un nouvel effort est nécessaire pour, selon l'expression de M. Brandon, « défendre le patrimoine artisftique qui a fait la valeur de ce pays ».

Mais alors, ce problème douloureux, si urgent à résoudre, se ramène à une question de crédits. C'est ce qu'expose M. François Latour, dont l'approbation personnelle est acquise à toutes les propositions déposées, lesquelles sont renvoyées, pour être rapportées, à la séance de lundi, à la commission du budget.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 28 NOVEMBRE 1934

LA MUSIQUE

A l'Opéra : reprise de « Salomé », drame lyrique en un acte d'Oscar Wilde, adaptation française de J. de Marliave, musique de M. Richard Strauss; « la Vie de Polichinelle », ballet en deux actes et six tableaux, scénario de Mme Claude Séran, musique de M. Nicolas Nabokoff, chorégraphie de M. Serge Lifar.

A propos de « Fragonard », au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Pour mettre en vive lumière le magnifique talent vocal de Mlle Marjorie Lawrence, l'Opéra vient de reprendre *Salomé*. A la chute du rideau, l'excellente cantatrice australienne a été, en effet, longuement applaudie. Elle possède une puissance de gosier peu commune. Elle chante avec une passion enflammée. Jamais le rôle de l'inquiétante petite princesse de Judée n'a été clamé d'une voix aussi sonnante, aussi infatigable.

Il faut bien le dire, l'interprétation de Mlle Lawrence ne répond pas, par les côtés essentiels, à l'idée que nous nous formons de la fille morbide, capricieuse et féroce d'Hérodias. Mlle Lawrence, qui se prodigue sans compter de tous ses dons bouillants, est d'une apparence trop saine, trop robuste pour incarner, comme il convient, l'étrange et perverse Salomé. A l'héroïne frêle et lascive d'Oscar Wilde, elle substitue un personnage alerte, vigoureux, et qui n'a pas de vice pour un sou. Elle s'épuise en vains efforts de séduction, s'use en simagrées voluptueuses. Plus voisine de *Carmen* que de *Salomé*, elle roule des hanches, « comme une pouliche des haras de Cordoue ». Elle se fait un point d'honneur d'exécuter la danse des « Sept voiles », à l'exemple de Mmes Garden, Kousnezoff et Geneviève Vix, qui l'ont précédée dans le rôle. On devine qu'elle n'est pas, ainsi que le voulait Oscar Wilde, « plus légère qu'un papillon ».

Sans dénier ses mérites d'exception, on doit avouer que Mlle Marjorie Lawrence n'a pas de dispositions pour la chorégraphie. Elle est fort embarrassée pour simuler la luxure et la corruption. Elle prête à la jeune fille aristocratique, fantasque et cruelle une coquetterie appuyée, vulgaire, dont on se sent presque gêné. Elle nous offre, à certains moments, l'image d'une Salomé de bouge de port de mer. Cette courtisane athlétique, aux postures artificiellement provocantes, rend difficile à supporter la fin du drame.

Que Mlle Marjorie Lawrence fasse donc simplement son métier de cantatrice, pour lequel elle est née. Mme Emmy Destinn, avec laquelle elle a plus d'un trait de ressemblance et qui chanta pour la première fois le rôle à Paris, n'en agissait pas autrement, et s'en trouvait fort bien. Elle possédait, tout comme la brillante pensionnaire de l'Opéra, un soprano d'une étendue et d'une force extrêmes. Elle ne cherchait à nous émouvoir que par son chant. Quels que soient les succès variés qu'elle a déjà obtenus, Mlle Lawrence ferait sagement d'entrer dans la voie parcourue, avec assez de gloire, par sa grande devancière.

L'esquisse grossière dessinée par Mlle Marjorie Lawrence est plus proche de la pensée de M. Richard Strauss que de la vision d'Oscar Wilde. Rappelons que *Salomé, drame en un acte*, avait été écrit et publié en français. Marcel Schwob, Pierre Louys et Stuart Merrill auraient, dit-on, collaboré au texte primitif. Marcel Schwob s'était chargé de corriger les épreuves. La censure anglaise avait interdit, à l'époque, la représentation de l'ouvrage. Quelques mois plus tard, Alfred Douglas, qui eut une influence funeste sur la vie et la carrière d'Oscar Wilde, traduisit la pièce en anglais. *Salomé* parut alors à Londres, en édition de luxe, ornée de dix magistrales eaux-fortes d'Aubrey-Beardsley.

Ni les metteurs en scène, ni les décorateurs, ni les interprètes lyriques successifs ne semblent avoir examiné attentivement ces illustrations si fidèles à l'idée intime d'Oscar Wilde. M. Richard Strauss lui-même s'est bien gardé de s'en inspirer. Oscar Wilde et ses collaborateurs avaient composé un drame satirique et parodique d'un raffinement aigu. Ils en avaient fait une sorte de bijou barbare et symbolique, qui devait agréer singulièrement aux parnassiens décadents de l'époque. Sous les phrases précieusement serties se cachaient paradoxes, intentions ironiques, allusions figuratives et piquantes, suggestions scabreuses. Dans la préface du *Portrait de Dorian Gray*, insérée dans la *Fortnightly Review*, Oscar Wilde avait écrit : « Tout art est à la fois surface et symbole. » Et, plus loin : « Au point de vue de la forme, le type de tous les arts est la musique. »

En accordant pareille primauté à la musique, l'écrivain anglais ne se doutait pas que sa pièce serait un jour transformée en cet orageux drame symphonique que nous voyons à l'Opéra. M. Richard Strauss n'a pas été en communion directe avec Oscar Wilde. Il s'est placé sur un terrain différent. Il a passionné et pris au grand tragique les épisodes abstractifs et dérisoires de la légende traitée par l'écrivain britannique avec humour, impertinence et afféterie.

Il y a près de neuf ans, lorsque *Salomé* fut rejouée à l'Opéra, j'ai essayé d'analyser la partition de M. Richard Strauss, à cette même place. On est aujourd'hui plus que jamais frappé par le mauvais goût et la vulgarité du compositeur, dissimulés sous l'intensité orchestrale. Le plus grave est que cette musique large, triviale, brisée, et qui paraissait à l'origine hardie et comme vénéneuse, semble aujourd'hui hors de mode. Aucune émotion ne s'en dégage. Il y a dans tout cela une excitation factice, une emphase facile, une magnificence à bon marché qui heurtent le sentiment. La superposition, l'enchevêtrement de la médiocre trentaine de thèmes de *Salomé* ne nous apportent plus aucune surprise.

On découvre dans ce travail de coloriste robuste, de décorateur lyrique appliqué, un italianisme de mauvais aloi mêlé à de l'« ultra-germanisme », comme l'avait parfaitement vu M. Romain Rolland. L'œuvre est traversée des influences contradictoires, plus ou moins heureuses, plus ou moins rehaussantes, de Beethoven, Berlioz, Wagner, Brahms, Johann Strauss et M. Pietro Mascagni. La sûreté de facture ni la science complexe et approfondie de l'auteur d'*Elektra* ne sauraient être mises en question.

Extérieurement, M. Richard Strauss conserve son empire sur les foules, grâce à ses combinaisons harmoniques bien calculées, à ses contours accusés, à son instrumentation véhémente et soutenue. Pour le fond, c'est une autre affaire. A l'audition de *Salomé*, on est tantôt criblé et agacé par des sonorités qui pincent les nerfs, tantôt emporté par une mer orchestrale à grandes ondulations. Pour peu que l'on résiste à ce trouble physique, on n'aperçoit que trop ce qui manque à M. Richard Strauss pour être le précurseur ardent, le musicien titanesque qu'on a voulu imposer à notre admiration.

M. Mariotte, qui a également écrit une partition sur *Salomé*, injustement délaissée par le public, était mieux accordé au style recherché, maniéré et fleuri d'Oscar Wilde. Il en avait davantage discerné la poésie élégante et tourmentée. Par nature, M. Richard Strauss était rebelle aux ambitions artistiques de Wilde. Il a été mieux servi plus tard par les livrets de l'attachant écrivain viennois Hugo de Hofmannsthal.

L'ombre d'Oscar Wilde, qui rôdait peut-être l'autre soir dans les couloirs de l'Opéra, a dû être irritée autant par cette musique banale et tapageuse que par le décor sombre et réaliste équipé sur la scène. Ces personnages trapus de tragédie romaine, aux costumes traditionnels et ternis, pouvaient-ils être dans la conception et le rêve wildiens ? Comme son illustrateur Aubrey Beardsley, Wilde n'aimait rien tant que la sveltesse, la distinction, l'alambiqué, le subtil...

J'imagine que M. de Trévi lui aurait donné satisfaction. L'ingénieux ténor a fait d'Hérode un Oriental agité et hargneux, un despote hébété et fébrile, un débauché retors et couard. Composition hallucinante, dont peu de comédiens lyriques sont capables et qui fait honneur à l'artiste qui l'a conçue. M. Brownlee chante avec un calme que rien n'émeut les phrases mystiques d'Iokanaan. Mlle Georgette Caro figure non sans majesté Hérodias et fait éclater une voix bien timbrée. M. Rambaud use, avec une irréprochable technique vocale, de son ténor caressant. Ses gestes sont conventionnels. Il est loin d'évoquer l'amoureux élancé, énigmatique, éperdu, qu'avait représenté Oscar Wilde. Animé d'un souffle brûlant, M. Philippe Gaubert conduit, en maître, la partition. La complication de cette écriture instrumentale, les constants changements de mesure, déconcerteraient plus d'un chef d'orchestre.

Je crains que cette *Salomé*, qui, à son apparition, fut si singulière en son genre, n'intéresse plus que faiblement les générations présentes. On est rebuté du poème non moins que de la musique. Les sentiments furieux, équivoques ou malsains des personnages du drame nous sont totalement étrangers. Leurs expressions entortillées nous font sourire. Quant à la musique, où la valsante légèreté viennoise se mêle à la fadeur italienne et à la grandiloquence germanique, elle a fait son temps. Observez, par exemple, la manière dont M. Richard Strauss décrit orchestralement « le collier à quatre rangs », « les trois turquoises », qu'Hérode voudrait offrir à Salomé. Comparez ce passage à l'éblouissant épisode des diamants, dans le premier acte d'*Ariane et Barbe-Bleue*, de M. Paul Dukas, où les pierres précieuses étincellent de tous leurs feux. Notez enfin que les deux scènes ont été écrites à peu près à la même époque. L'avantage est indiscutablement du côté du grand musicien français.

Cette confrontation aide encore à dissiper nos illusions sur *Salomé*. Pour ressusciter, dans son premier éclat, l'œuvre de M. Richard Strauss, il ne fallait rien moins que le concours de Mlle Marjorie Lawrence. Riche d'un incomparable soprano, elle est désignée par sa stature, pour d'autres rôles que celui de la puérile princesse lunatique, vipérine et sadique, si curieusement dépeinte par Oscar Wilde.

La Vie de Polichinelle, qu'on représentait après le drame tumultueux, constitue une exquise récréation. L'exécution de ce divertissement, aux gracieux déguisements, à l'invention légère, s'est un peu altérée. Le ballet de Mme Claude Séran, MM. Lifar et Nabokoff doit être interprété de façon plus serrée pour conserver toute sa faveur auprès du public.

Disciple émancipé de Diaghilew, M. Serge Lifar se révèle hautement, dans *la Vie de Polichinelle*, et comme danseur et comme maître de ballet. M. Péretti mérite d'être placé au même plan, pour sa virtuosité chorégraphique. Mlle Simoni plaît par un style solide. Mlle Didion est digne d'accéder au tout premier rang, tant son élégance, sa fraîcheur et sa juvénile autorité font merveille. Mlle Lopez est espiègle. De son côté, Mlle Grellier, qui a une physionomie spirituelle, se signale par sa souplesse et son entrain. Dans ce spectacle frivole et clair, tout a été réuni pour notre agrément. Regrettons qu'on n'ait pas remonté *la Vie de Polichinelle* dans tout son fini de la dernière saison.

On nous annonce que « la première série de représentations de *Fragonard* » a pris fin au théâtre de la Porte-Saint-Martin, avant même que ce petit chef-d'œuvre de la musique gaie n'ait atteint la centième. Nous recevons cette nouvelle sans beaucoup de reconnaissance. La carrière de *Fragonard* est-elle interrompue par suite des défaillances de deux des principaux interprètes ? Ou bien le grand public n'a-t-il pas mordu comme il fallait à la friandise de choix qui lui était offerte ? C'est peu vraisemblable. L'adorable comédie lyrique d'André Rivoire, MM. Romain Coolus et Gabriel Pierné, en même temps qu'elle fait honneur à l'esprit français, a, en elle, de quoi enchanter des auditoires de toutes catégories, sans cesse renouvelés et étendus. Son destin brillant ne peut s'arrêter en si court chemin. On attend qu'un des directeurs de nos scènes lyriques recueille au plus tôt *Fragonard* et lui redonne des interprètes appliqués avec plus d'ardeur à en faire triompher la riante forme d'art. La période du commerce fructueux des basses productions, étrangères ou non, est close.

HENRY MALHERBE.